

NKATA Bernard
B.P. 5 Cyangugu

24 OCT. 1988

Kigali, le 1 Octobre 88

COMpte BANCAIRE: 61810/21

B.C.R. CYANGUGU

Marque du véhicule: Camionette DAIHATSU

Plaque: E.B. 08 79

Charge 3,5 T

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 11-11-06-03-02
Inscrit sous posts. 3
Kigali le 13 OCT. 1988
Le (Sous) Gestionnaire des Crédits

DECLARATION DE CREANCE.

URUVUGUNDI Boniface

Le Ministère de Finances et de l'Economie, Direction Générale des Douanes, doit à Monsieur Nkata Bernard la somme de TRENTE UN MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS (31350 F). Pour avoir assuré le déplacement de MONSIEUR GABIRINYONI VENANT garde-frontière en mutation (Cyangugu-Kigali) le 1 octobre 1988.

o.p. 2099 du 21-11-88

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme:

de TRENTE UN MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali le 20 OCT 1988

*7000000000
7/10/88*

Fait à Kigali le 1 octobre 1988
Le transporteur: NKATA Bernard

Pour approbation:

Monsieur le Ministre des
Finances et de l'Economie.

Ja. Prud'homme
Gaston PWARIRIENA
Secrétaire Général

Pour accord:

Le Directeur Général des Douanes
Thomé MUGELI

Mugeli

NKATA Bernard
B.P. 5 Cyangugu
COMPTE BANCAIRE: 61810/21
B.C.R. CYANGUGU

Kigali, le 1 Octobre 88

Marque du véhicule: Camionette DAINAST

Plaque : E.B. 09 79

Charge 3,5 F

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 18.10.88 02.02
Inscrit sous poste 3 du 13 OCT 1988
Kigali le 13 OCT 1988
(Sous) Gestionnaire des Crédits

DECLARATION DE CREANCE.

URUVUGUWI Boniface

Le Ministère de Finances et de l'Economie, Direction Générale des Douanes, doit à Monsieur Nkata Bernard la somme de TRENTE UN MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS (31350FR) .Pour avoir assuré le déplacement de MONSIEUR GARILIKONI VENANT garde-frontière en mutation (CYangugu-Kigali) le 1 octobre 1988.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme:
de TRENTE UN MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali le 20 OCT 1988

Fait à Kigali le 1 octobre 1988
Le transporteur : NKATA Bernard

Pour approbation:

Monsieur le Ministre des
Finances et de l'Economie.

SWABURIMBA

Pour accord:

Le Directeur Général des Douanes
Thomas KIGALI



Budget: 4988 millions

Exercice: 1988

Imputation: 18.119.06.03.02

Date: 13/10/88

Ministère des Finances et de l'Économie

Le percepteur
Munyemuki B

REQUISITOIRE

Le Transporteur M. Katar Bemana

résidant à Cyompu Préfecture de Cyompu

est prié de transporter Monsieur (s) Gashukoni Uwami

Motif de voyage: Rotation

se rendant de Cyompu à Kigali et retour (2)

Distance de 570 km à 55 fr. le km soit 31 350 FRs

Arrêté à la somme de Trente et un mille trois cent cinquante francs (3)

Fait à Kigali le 13 octobre 1988



- Le gestionnaire des crédits
- Le sous-gestionnaire des crédits (4)
- Le comptable de Préfecture



(1) Qualification du fonctionnaire ou de l'agent.
 (2) Préciser l'endroit de départ et d'arrivée — ne pas omettre de mentionner entre parenthèses: aller—aller - retour.
 (3) Montant en toutes lettres.
 (4) Biffer la mention inutile.



Ministère de Finances et de l'Économie

Budget : 1988 ordinaire

Exercice : 1988

Imputation : 11-12-06-03-02

Porte 3 du 13/10/88

Le gestionnaire des crédits
Mruyemuli B

REQUISITOIRE

Le Transporteur Nkato Bernard

résidant à Cyompu Préfecture de Cyompu

est prié de transporter Monsieur (s) Ephileboni Uwami

(1)

Motif de voyage : Rotation

se rendant de Cyompu à Kigali et retour (2)

Distance de 570 km à 55 fr. le km soit 31 350 + RS

Arrêté à la somme de Cent et un mille trois cent cinquante francs

(3)

Fait à Kigali le 13 octobre 1988

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 20 OCT. 1988

- Le gestionnaire des crédits
- Le sous gestionnaire des crédits (4)
- Le comptable de Préfecture

Mruyemuli B

(1) Qualification du fonctionnaire ou de l'agent.
 (2) Préciser l'endroit de départ et d'arrivée — ne pas omettre de mentionner entre parenthèse aller—aller - retour.
 (3) Montant en toutes lettres.
 (4) Biffer la mention inutile.